

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

révision allégée n°2

du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) partiel de GrandAngoulême

Le Président de GrandAngoulême a prescrit l'ouverture d'une enquête publique portant sur la révision allégée n°2 du PLUi partiel de GrandAngoulême pour permettre l'extension de la zone d'activités économiques de la Pinotière sur la commune de La Couronne sur les parcelles BZ 566p et BT 393p, pour une superficie de 1,59 hectare.

Suite à l'avis de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAe) du 19 décembre 2023, la révision allégée n°2 du PLUi partiel n'est pas soumise à évaluation environnementale.

Conformément à l'article L123-9 du code de l'environnement la durée de l'enquête peut être réduite à 15 jours pour un projet, plan ou programme, ne faisant pas l'objet d'une évaluation environnementale.

L'enquête publique se déroulera du jeudi 02 mai 2024 à 9h00 au mercredi 22 mai 2024 à 17h00, soit une durée de 21 jours consécutifs.

Le président du Tribunal administratif de Poitiers a désigné Monsieur Hervé HUCTEAU en qualité de commissaire enquêteur titulaire et Monsieur Didier LABREGERE en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique sera mis à la disposition du public, aux jours et heures habituels d'ouverture, au service Planification de GrandAngoulême, 139 rue de Paris 16000 Angoulême et en mairie de La Couronne, également lieu de permanence.

Le dossier sera également consultable sur le site internet de GrandAngoulême : www.grandangouleme.fr (accueil).

Durant toute l'enquête publique, le public pourra consigner ses observations et propositions dans les registres ouverts à cet effet au service Planification de GrandAngoulême, et en mairie de La Couronne, ou les adresser :

- par écrit, au siège de l'enquête, **à l'attention du commissaire enquêteur** : Communauté d'agglomération de GrandAngoulême, Enquête publique RA2, 25 bd Besson Bey 16023 ANGOULÊME Cedex
- par courriel, **à l'attention du commissaire enquêteur**, à enquetepublique.grandangouleme@gmail.com

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public, sans rendez-vous, aux dates et heures suivantes :

Le jeudi 02 mai 2024	de 09h00 à 12h00	Mairie de LA COURONNE
Le mercredi 22 mai 2024	de 14h00 à 17h00	Service Planification de GrandAngoulême 139 rue de Paris 16000 ANGOULÊME

Les contributions écrites transmises par voie postale, les contributions écrites et orales du public formalisées pendant les permanences du commissaire enquêteur seront consultables au service Planification de GrandAngoulême et les courriels reçus pendant la période de l'enquête publique, sur le site internet de GrandAngoulême.

A l'expiration du délai d'enquête, les registres seront clos par le commissaire enquêteur qui dispose d'un mois pour transmettre son rapport et ses conclusions motivées au Président de GrandAngoulême. Ces documents seront consultables au service planification de GrandAngoulême, sur le site internet de GrandAngoulême et en mairie de La Couronne, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Au terme de l'enquête publique, le conseil communautaire de GrandAngoulême pourra approuver la procédure. Le dossier sera adapté en tant que de besoin pour tenir compte des avis des personnes publiques associées, des remarques du public et des conclusions du commissaire enquêteur.

Cet avis est affiché au siège de GrandAngoulême, en mairies des 16 communes concernées par le PLUi partiel et sur le site concerné par la présente révision allégée, quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête publique et pendant toute sa durée. Les informations relatives à ce dossier peuvent être demandées auprès du service planification de GrandAngoulême au 06.35 59 04 84 ou par courriel : enquetepublique.grandangouleme@gmail.com.